



## Compte-rendu de l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association Renaître du 15 juin 2023

L'Assemblée générale ordinaire de l'Association Renaître s'est réunie le mercredi 15 juin 2023 sur la convocation de son Président Daniel Imbert-Magand.

Le quorum requis étant atteint, l'Assemblée générale est ouverte à 17 h 15 par le Président de l'Association.

En préambule, le Président salue les élus présents, notamment Madame Catherine Zadra, conseillère municipale déléguée de Saint-Etienne. Il remercie également Madame Charvoz, directrice adjointe de la DDETS, accompagnée de Madame Merley, Monsieur Lafay, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Loire (SPIP), ainsi que les nombreux présidents ou directeurs d'association présents. Enfin, il excuse un certain nombre de personnalités.

### 1 – Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée générale de Renaître

Le Compte-rendu de l'Assemblée générale de l'association Renaître du 9 juin 2022 est **approuvé à l'unanimité** des membres de l'association.

### 2 – Rapport moral

Le Président Daniel Imbert-Magand donne lecture du rapport moral. Il rappelle le travail de rénovation des textes fondateurs de l'association entrepris depuis deux ans et qui connaît une nouvelle étape avec la proposition de nouveaux statuts soumis à l'assemblée. Il se félicite d'une activité riche et en adéquation avec le projet associatif adopté l'an dernier. Ce résultat a été rendu possible par la forte implication de tous, administrateurs, salariés et bénévoles. A cet égard, un hommage particulier est rendu à André Merley, ancien président de Renaître, disparu en mai 2023.

Le Président termine son rapport en soulignant un certain nombre d'incertitudes ou d'inquiétudes. Il évoque ainsi les difficultés à équilibrer financièrement le dispositif de Contrôle Judiciaire avec placement probatoire (CJPP) mais aussi la retenue qu'il espère provisoire de 20 % sur l'ensemble des subventions aux associations de notre secteur. Il insiste également sur la nécessité pour l'Etat d'attribuer la prime dite du Ségur social à l'ensemble des salariés car 13 salariés de Renaître en sont encore exclus, ce qui est inacceptable.

Enfin il dénonce les décisions notifiées par les services de l'Etat de mettre fin à la prise en charge de nombreuses personnes hébergées dans les hôtels.

**Le rapport moral est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est adopté à l'unanimité.**

### 3 – Rapport financier

La parole est alors donnée à Madame Chapon, expert-comptable au cabinet Aliantis, qui présente les comptes de l'association. Ils font apparaître un résultat excédentaire.

Le Trésorier de l'association, Jean-François Brun complète cette présentation par son rapport financier. Après avoir attiré l'attention de l'Assemblée sur le CJPP et sur le dispositif ukrainien, il rappelle l'intérêt pour Renaître de disposer de fonds propres qui permettent d'assurer une trésorerie car les subventions de l'Etat sont versées avec retard.

Monsieur Desgaches, Commissaire aux comptes, fait part de ses conclusions, à savoir l'approbation sans réserve des comptes de l'association Renaître et fait un état des conventions réglementées.

Le Trésorier soumet alors plusieurs résolutions à l'approbation de l'Assemblée.

**3.1 - Les comptes annuels** (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration du 26 avril 2023 et qui font apparaître un excédent de 73 921€ **sont adoptés à l'unanimité.**

**3.2 - Le compte administratif** correspondant aux dispositifs sous dotation globale, également arrêté par le conseil d'administration et faisant apparaître un résultat excédentaire de 15 146 € **est adopté à l'unanimité.** L'affectation de ce résultat est soumise aux procédures d'approbation des comptes administratifs par l'Etat et donc placée en « Résultat sous contrôle de tiers financeurs ».

**3.3- Le bénéfice résiduel global** de l'exercice 2022 - hors résultat du compte administratif - **est placé en « Report à nouveau »** par décision de l'Assemblée prise à l'unanimité.

**3.4 - L'assemblée générale donne quitus à l'unanimité pour la gestion du conseil d'administration** pour l'année 2022.

**3.5 - La cotisation à l'association Renaître est portée à 10 euros** par vote unanime de l'Assemblée.

### 4 – Rapport d'activité

Le Président propose alors au Directeur Jérôme Lacassagne de présenter une synthèse de l'activité de l'association.

Le directeur évoque d'abord plusieurs sujets en cours ou à venir : projet d'établissement, évaluation, réseau informatique, DUERP, règlement intérieur, site internet, charte du télétravail, mise en conformité du RGPD. Il passe ensuite à une analyse de chaque pôle d'activité : le pôle hébergement (CHRS et intervalle), la veille sociale (Equipe mobile de rue et accueil de jour), le pôle migrant (HUDA et hébergement des personnes à droit incomplet), l'hébergement d'urgence et les hôtels, le logement (IML, ASLL, AVDL) et enfin le CJPP. Il termine en indiquant qu'un diaporama complet incluant des chiffres sur l'activité de Renaître est à la disposition des participants à l'Assemblée générale.

Des exemples concrets de l'activité sont alors présentés à l'Assemblée par les salariés :

- Projet d'animation au CHU Violette Maurice
- Projet SLAM à l'accueil de jour
- Projet FOOT interservices 2022
- Le projet récit de vie sur le CHRS diffus du Forez
- L'expérimentation de places de CHRS hors les murs
- L'accueil des déplacés Ukrainiens dans le cadre du dispositif d'intermédiation locative
- L'Epicerie solidaire CHU Violette Maurice

**Le rapport d'activité est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est adopté à l'unanimité.**

## 5 – Révision des statuts

Le Président reprend la parole pour présenter une réforme des statuts de l'association Renaître. Il rappelle que cette révision avait été suggérée lors de l'audit commandité par l'Association auprès de la société ABAQ et qu'elle se justifie notamment par les évolutions de notre activité ainsi que par la nécessité de s'adapter au contexte nouveau de nos interventions.

Les statuts ont été préparés par le Bureau, rejoint pour l'occasion par deux membres du Conseil d'administration particulièrement qualifiés, Maître François Paquet-Cauet et Yann Saccucci. Ils ont été validés par le Conseil d'administration dans sa délibération du 26 avril 2023. Après une présentation très synthétique de ces nouveaux statuts, le Président soumet leur adoption à l'Assemblée générale en précisant que pour permettre un renouvellement régulier du Conseil d'administration, un tirage au sort sera organisé par celui-ci pour décider la durée des fonctions de chacun des membres entre 1 et 3 ans.

**Les nouveaux statuts de l'association sont adoptés pas l'Assemblée générale à l'unanimité dans les termes figurant en annexe du présent compte-rendu.**

## 6 – Désignation du Conseil d'administration

En raison de l'adoption des nouveaux statuts, le président Daniel Imbert-Magand propose que l'ensemble du Conseil d'administration actuel soit renouvelé et légitimé par un vote de l'Assemblée.

Il propose également la désignation de deux nouveaux membres qui se présentent à l'Assemblée :  
Madame Sylvie Bert, aujourd'hui retraitée, a été cheffe de service social à la CAF  
Madame Aïcha Guarinos est actuellement principale du collège de Terrenoire.

Après ces explications, l'Assemblée générale élit le Conseil d'administration suivant :  
Sylvie Bert - Jean-François Brun - Pierre David - Dr Marie-Christine Diana – Aïcha Guarinos - Claudine Hansali - Daniel Imbert-Magand - Me François Paquet-Cauet - Joëlle Perroux - Isabelle Portafaix - Yoann Quitaud - Bernard Russier – Yann Saccucci.

Les membres du CA sont tous élus à l'unanimité.

Le Bureau de l'Association sera désigné par le Conseil d'administration à l'occasion de sa prochaine séance.

## 7 – Questions diverses

Il n'y a pas de question diverse.

A 19h30, le Président de l'Assemblée clôt l'Assemblée générale et invite les participants à se rassembler autour du pot de l'amitié.

*Compté rendu par le Président Daniel Imbert-Magand et le Directeur Jérôme Lacassagne*